



Le 27 janvier 2009, MMA VIE SA, Le Mans Cedex, France (**MMA**), a conclu deux contrats d'achat d'actions, premièrement avec Assurances Générales de France Vie et deuxièmement avec Financière Pinault SCA portant sur l'achat de respectivement 11'383'200 et 7'507'082 actions au porteur de Harwanne Compagnie de participations industrielles et financières SA, Genève (**Harwanne**), d'une valeur nominale de CHF 1 chacune (chacune constituant une **Action Harwanne**). Le 28 janvier 2009, MMA a conclu un contrat d'achat d'actions avec Régine Siret, Alexandra Moulin et William Siret portant sur l'achat de 3'516'525 Actions Harwanne. En tenant compte des 10'675'000 Actions Harwanne déjà détenues par MMA, MMA détient actuellement 33'081'807 Actions Harwanne, ce qui correspond à 62.42% du capital et des droits de vote de Harwanne.

En vue d'une acquisition complète des Actions Harwanne, MMA soumettra une offre publique d'acquisition (**l'Offre**) le ou aux alentours du 27 février 2009, conformément aux art. 22 ss de la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières, portant sur toutes les Actions Harwanne détenues par le public. L'Offre sera soumise aux restrictions exposées ci-après.

Offre

Sous réserve des restrictions de l'Offre stipulées ci-après, l'Offre s'étendra à toutes les Actions Harwanne détenues par le public.

L'Offre ne s'étendra pas aux Actions Harwanne détenues par Harwanne ou ses filiales.

Prix Offert

MMA envisage d'offrir pour chaque Action Harwanne CHF 2.60 en espèces (le **Prix Offert**).

Le Prix Offert sera réduit du montant brut de tout effet dilutif subi par les Actions Harwanne qui se produirait jusqu'à l'exécution de l'Offre. On entend notamment par effet dilutif tout paiement de dividendes ou toute autre distribution, scission, augmentation de capital à un prix d'émission par action inférieur au cours de bourse, vente d'actions propres à un prix de vente inférieur au prix du

Annonce préalable d'une offre publique d'acquisition

par

MMA VIE SA, Le Mans Cedex, France

portant sur toutes les

actions au porteur de Harwanne Compagnie de participations industrielles et financières SA, Genève, d'une valeur nominale de CHF 1 chacune

détenues par le public

marché boursier, achat d'actions propres à un prix supérieur au prix du marché boursier, émission d'options, de warrants, de titres convertibles et de tout autre droit d'acquies des Actions Harwanne et tout remboursement de capital.

Durée de l'Offre

Il est prévu de publier l'Offre le ou aux alentours du 27 février 2009. L'Offre devrait rester ouverte durant 20 jours de bourse, soit du ou aux alentours du 16 mars 2009 jusqu'au 14 avril 2009 à 16 heures (HEC) (la **Durée de l'Offre**). MMA se réserve le droit de prolonger la Durée de l'Offre jusqu'à 40 jours de bourse ou – moyennant l'approbation de la Commission des OPA – au-delà de 40 jours de bourse. Si l'Offre aboutit, un délai supplémentaire de 10 jours de bourse sera accordé ultérieurement aux actionnaires de Harwanne pour accepter l'Offre après l'expiration de la Durée de l'Offre (susceptible d'être prolongée).

Conditions

Il est prévu que l'Offre sera soumise à la condition qu'aucune autorité judiciaire ou administrative n'a rendu de décision ou d'injonction empêchant, prohibant ou qualifiant d'illégal l'exécution de cette Offre.

MMA se réserve le droit de renoncer en tout ou en partie à cette condition.

Restrictions de l'Offre

Généralités

L'Offre ne sera pas faite dans un pays, dans lequel elle violerait le droit applicable ou dans lequel le droit applicable obligerait MMA à modifier l'Offre d'une quelconque manière, à déposer une requête supplémentaire auprès d'autorités ou d'autres institutions ou à entreprendre des démarches supplémentaires en relation avec cette Offre. Il n'est pas prévu d'étendre l'Offre à ces pays. Des documents en rapport avec cette Offre ne doivent être ni distribués, ni envoyés dans de tels pays. Ces documents ne doivent pas non plus être utilisés à des fins publicitaires pour l'achat de droits de

participation de Harwanne par des personnes dans ces pays.

United States of America

The public tender offer (the **Offer**) is not being made, directly or indirectly, in or into the United States of America (the **U.S.**) or by use of the U.S. mails, or by any means or instrumentality (including, without limitation, post, facsimile transmission, telex, telephone or electronic transmission by way of the internet or otherwise) of U.S. interstate or foreign commerce or of any facility of a U.S. national securities exchange and the Offer cannot be accepted by any such use, means or instrumentality or from within the U.S.

MMA VIE SA, Le Mans Cedex, France (the **Bidder**) is not soliciting the tender of securities of Harwanne by any holder of such securities in the U.S. Harwanne securities will not be accepted from holders of such securities in the U.S.

Any purported acceptance of the Offer that the Bidder or its agents believe has been made in or from the U.S. will be invalidated. The Bidder reserves the absolute right to reject any and all acceptances determined by them not to be in the proper form or the acceptance of which may be unlawful.

Copies of this pre-announcement or any related offering documents must not be mailed or otherwise distributed or sent in or into the U.S. and may not be used for the purpose of soliciting the purchase of any securities of Harwanne from anyone in any jurisdiction, including the U.S., in which such solicitation is not authorized or from any person to whom it is unlawful to make such solicitation. Any person receiving any offer document (including custodians, nominees and trustees) must observe these restrictions.

Informations supplémentaires

Il est prévu de publier des informations détaillées sur l'Offre dans les mêmes médias.

Identification

Actions au porteur de Harwanne Compagnie de participations industrielles et financières SA:

Numéro de valeur: 160984

ISIN: CH0001609848

Symbole Ticker: HAR

Banque mandatée



Private Banking
Investment Banking
Asset Management

Performance creates trust